



Le 7 février 2017

**Par SDÉ, courriel et poste**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demandes d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle de mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité.  
Dossiers de la Régie: R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015  
Notre dossier : R051436 JOT**

---

Monsieur,

Par sa lettre du 23 décembre 2016, la Régie de l'énergie fixait les dates des audiences publiques du 21 au 24 mars 2017 relativement au dossier mentionné en objet.

Dans sa décision D-2016-195 du 22 décembre 2016, la Régie mentionnait au paragraphe 94 qu'elle « *souhaite également des clarifications en lien avec ces normes, pour lesquelles elle a identifié des enjeux qu'elle communiquera à une date ultérieure* ».

Afin de disposer du délai nécessaire pour la préparation de l'audience déjà fixée, le Coordonnateur demande à la Régie de procéder à la communication mentionnée au paragraphe 94 de la décision D-2016-195.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) *Jean-Olivier Tremblay*  
**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)